

PROCES-VERBAL
N° 2019/07
DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 10 septembre 2019

Le Conseil Municipal s'est réuni à la mairie sous la présidence de Madame CHAVEROT
Véronique, Maire.

Etaient présents :

M. Jean-Claude PALAIS
Mme COLLON Colette
M. POIRON Jean-Pierre
Mme ESCOFET Danièle
Mme GIROUD Sylvie
M. PERRIER Guy
M. BISSAY David
Mme SERRAILLE Joëlle
M. TRIBOLET Didier
M. MUZELLE Robert

Excusés :

M. ROCHARD Jean François (pouvoir à Mme le Maire)
Mme DENIS Chantal pouvoir à Sylvie GIROUD
Mme PERIAT Véronique pouvoir à Danièle ESCOFET

Secrétaire : BISSAY David

ORDRE DU JOUR :

1. Assainissement : étude diagnostic et schéma directeur
2. Travaux voirie 2019
3. Achat scierie GIROUD
4. Souscription Eglise
5. Affaire ENEDIS
6. Convention location salle R. Valois à SAS CC Formation pour l'aide aux devoirs
7. Convention location local Tour Matagrín pour Zou.Loups
8. Paiement en ligne des titres de recettes émis par la Mairie (cantine et services mairie)
9. Versement d'une subvention de 200 € à la Boule Amicale
10. Approbation Rapports :
 - Eau
 - Assainissement
11. Approbation rapport SEDL
12. Ventes parcelles du lotissement « Les Violettes »
13. Vente ZA « les Gagères » à Forez-Est
14. Approbation du PV de retour de transfert de voirie de la CC à la Commune
15. Questions diverses

⇒ APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CM PRECEDENT

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte rendu précédent.

⇒ Liste des délibérations prises à la date du 09.07.2019

09 juillet 2019	
2019.06.00	Approbation convention free (à venir)
2019.06.00	Approbation du bail avec Zou Lou - Décision
2019.06.03	Avis installation classée Roland VIGNON de Chambost-Longessaine
2019.06.04	Avis installation classée GAEC DUPERRAY
2019.06.05	FOREST EST : Organe délibérant des EPCI (droit commun ou accord local)
2019.06.06	FOREST EST : Avis sur le transfert de 4 crèches et d'un point rencontre
2019.06.00	Renouvellement de la ligne de trésorerie - Décision
2019.06.08	Embauche d'un adjoint technique contractuel en aout 2019

1. Assainissement :

A - Etude diagnostic et schéma directeur

Comme déjà évoqué dans un précédent CM, une étude diagnostic de notre réseau d'assainissement vieillissant, doit être réalisée afin d'établir un programme de rénovation tenant compte des priorités. Cette étude, financée en partie par l'agence de l'eau Loire Bretagne, nous permettra de bénéficier de

subventions par cette même agence de l'eau pour les travaux qui seront à terme préconisés.

Des problèmes ont d'ailleurs été identifiés, notamment, un débordement récurrent des eaux usées lors d'orages importants au niveau de la maison de Mr Rochard. Les eaux usées provenant du lotissement Perret, arrivent dans un premier regard, à proximité de la maison, avant de remonter dans un second pour se jeter dans la station de relevage du Viallet.

L'affluence importante des eaux de pluie vient grossir le flux des eaux usées et le premier regard monte en surcharge pour déborder dans le jardin en déversant un ruisseau de matières nauséabondes autour de la maison. Ceci n'étant pas acceptable en l'état, il a été décidé dans un 1^{er} temps, de rehausser le regard et de le compléter par un tuyau pour assurer le trop plein jusqu'au fond du jardin, de façon à protéger la maison.

L'étude diagnostic indiquera les mesures à prendre pour éviter ce genre de problème à l'avenir. Il est certain que dans ce cas précis, diriger les eaux de pluie de chaque parcelle du lotissement Perret dans le séparatif ou sur la parcelle elle-même, fera vraisemblablement partie des préconisations à venir.

D'autre part, l'étude diagnostic nous permettra d'obtenir des subventions pour la rénovation de la RD1 au niveau de l'église, lorsque le bâtiment de Loire habitat sera construit, ainsi que la rue St Roch qui devront être mises en séparatif.

Il est précisé que seuls les lotissements « Le Blanc » et « les Violettes », ainsi que la ZA les Gagères, dépendent d'un réseau séparatif. Il conviendra de trouver des solutions avec les propriétaires des autres lotissements pour résoudre les problèmes provenant des eaux de pluie.

L'étude diagnostic donnera des préconisations suivant les situations rencontrées ainsi que des travaux à réaliser par ordre de priorité.

M. MUZELLE attire l'attention du Maire sur les problèmes d'inondation rencontrés à la station par temps d'orage, Madame le Maire répond qu'elle a connaissance des problèmes, que des solutions ont été mises en place, cependant, il n'est pas sûr que cela suffise lors d'orages violents.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de réaliser le diagnostic et le schéma directeur d'assainissement collectif de la Commune et de lancer un appel d'offre, via le site du Département de la Loire, afin de recruter un bureau d'étude. Une subvention sera sollicitée auprès de l'Agence L'Eau Loire Bretagne.

B – Convention de déversement avec les Ets Rochebillard & Blein

L'établissement ne peut déverser ses rejets d'eaux usées autres que domestiques directement dans le milieu naturel du fait de leur qualité et ne dispose pas des installations adéquates permettant un traitement suffisant.

De ce fait, l'établissement est autorisé à déverser ses eaux usées autres que domestiques au réseau public d'assainissement par arrêté du Maire. Cependant, les rejets engendrent des excès de sodium à la station. Ils ont 12 mois pour corriger ces anomalies.

Des conventions de déversement sont donc signées entre la commune et l'établissement. Elles définissent les modalités complémentaires à caractère administratif, technique, financier et juridique que les parties s'engagent à respecter pour la mise en œuvre de l'arrêté d'autorisation de déversement des

eaux usées autres que domestiques de l'Etablissement dans le réseau public d'assainissement.

Une redevance d'assainissement est versée par l'Etablissement compte tenu du déversement d'eaux usées autres que domestiques dans le réseau public d'assainissement, en fonction du volume, du degré de pollution et de la nature du déversement ainsi que l'impact sur le service d'assainissement.

Madame le Maire porte à la connaissance de l'assemblée les conventions à signer avec l'Etablissement pour le Siège Social et pour l'usine située à « La Berchère ».

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve les conventions soumises à son examen et donne tout pouvoir à Madame le Maire pour les signer.

2 Travaux Voirie 2019 :

- Les trottoirs seront réalisés jeudi et vendredi. Mme le Maire a pris un arrêté pour interdire le stationnement le long de la RD1 pendant ces deux jours pour que les travaux puissent se faire.
- La voirie des Fontanettes sera reprise.
- La rue J. Vergnier devait être restaurée mais deux maisons seront en construction dès la fin de l'année, et il paraissait inapproprié de poser un nouveau revêtement qui aurait été endommagé par les engins de chantier. Nous avons donc opté pour refaire une partie de la route de chez Buron qui a été endommagée par les pluies en juin 2018, et qui s'affaisse à plusieurs endroits.
- Des travaux d'enrobé à froid et des saignées seront réalisés sur différents chemin. La grille vers la Poyat a été réalisée par l'entreprise Manu TRIOMPHE.
- Mme COLLON attire l'attention sur le fait qu'au Gros Fayard, en bas du chemin qui mène à la Tour, la terre a été emmenée par l'orage. Il conviendrait de mettre une couche de cailloux et de terre.
- Concernant les chemins ruraux, Mr Muzelle constate qu'à certains endroits, il n'y a plus de barrières, ni de talus. Le problème engendré : l'eau de pluie qui coure et qui ravine tous les chemins, il arrive que certains chemins servent de chenaux ! Mme le Maire rappelle que la largeur règlementaire est de 3,50 m à partir du milieu du chemin. La Commune est habilitée à faire respecter les distances pour les haies et les clôtures. Un répertoire des chemins qui causent problèmes s'avère nécessaire. Mme le Maire rappelle que le Département finance les haies pour les agriculteurs.
- Mme le Maire explique qu'elle a fait intervenir les Brigades Vertes, travaillant avec du public en insertion, pour nettoyer le site de la Truche.
- Mr Poiron rappelle l'intervention de Mr Perret au niveau de divers travaux d'entretien des espaces verts.
- Un stagiaire sera accueilli prochainement au service Voirie.

3 Scierie Giroud

Mme le Maire a demandé l'avis des Domaines concernant la valeur de la parcelle de la scierie Giroud. La valeur donnée correspond à la proposition faite, c'est-à-

dire à 180.000 euros. Le Notaire attend de récupérer toutes les signatures des héritiers pour fixer une date de vente.

Il convient de prendre une Décision Modificative, cette dépense n'étant pas inscrite au budget 2019 et d'établir une demande de subvention auprès de la Région.

Plusieurs riverains dont l'entrée se situe route du Chêne, sont intéressés par une bande de terrain. Cela sera vu lorsque la Commune sera propriétaire.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire, approuve cette opération et décide de la porter au budget 2019 et de solliciter une subvention auprès de la Région.

1 Contre (M. MUZELLE) et une abstention (M. TRIBOLET) (Mme Sylvie GIROUD ne prenant pas part au vote).

4 Souscription pour la rénovation de l'église

La commission de la Fondation du Patrimoine demandait l'avis de l'ABF (Architecte des bâtiments de France) pour cette rénovation. Suite à sa visite, il a été demandé aux peintres de réaliser une maquette coloristique avec les coloris préconisés par la coloriste du Diocèse.

Mme le Maire présente le montage réalisé, qui a reçu l'acceptation de l'ABF. La Fondation du patrimoine devrait donc entériner la souscription à la prochaine commission prévue début octobre.

Un appel aux dons sera donc entériné à partir d'octobre, afin que les donateurs puissent bénéficier d'une réduction d'impôt (66% pour les particuliers et 60% pour les entreprises).

5 Affaire ENEDIS

Mme le Maire a rencontré Me Petit, spécialisé dans le droit public, au sujet du verdict totalement incompréhensible de la Cour d'Appel de Versailles. Me Petit conseille une action au niveau du Tribunal Administratif pour demander à l'Etat le remboursement des frais de procédure engagés depuis le début de cette affaire. Me Petit a fait parvenir un devis de 3 000 euros pour engager la procédure et aller au TA.

Mme le Maire demande à l'assemblée de se prononcer sur la suite à donner.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'engager l'action au Tribunal Administratif.

1 abstention (Mme Colette COLLON)

6 Convention location salle R. Valois à SAS CC Formation pour l'aide aux devoirs

Mme le Maire a eu la proposition de la part de M. LARCHER Brice, représentant l'association CCFormation, pour l'aide aux devoirs pour nos écoliers, les mercredis. Il propose de louer une salle moyennant 3 euros de l'heure (comme dans d'autres communes) afin d'assurer son intervention.

Mme le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer pour l'accord d'une convention avec SAS CC Formation pour la durée de l'année scolaire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve la convention à passer avec l'association CCFormation et décide de proposer la salle d'évolution.

7 Convention location local Tour Matagrín pour Zou.Loups

Sébastien LUTZ a animé la tanière de Zou Loups à la tour Matagrín cet été. La convention lui donnait l'autorisation de s'installer à proximité de la Boutique de la Tour Matagrín jusqu'à fin septembre. Il propose des cani-randos, de la cani-

thérapie, ou encore des bivouacs. Son activité regroupe également le développement de photos avec les loups. Cette activité a été bien appréciée.

Il propose de poursuivre son activité pendant les mois d'hiver. La boutique étant fermée d'octobre à mai, une convention sera établie avec Zou Loups. Elle lui permettra d'occuper le local de la tour Matagrín, à raison de 50 euros par mois, électricité à sa charge.

Le mois de décembre sera d'ailleurs consacré à la tanière du Père Noël....

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l' cette proposition du 04 octobre au 26 avril 2020.

M. POIRON attire l'attention sur le fait que des activités liées au tourisme sont petit à petit mises en place par des privés.

8 Paiement en ligne des titres de recettes émis par la Mairie (cantine et services mairie)

Afin de sécuriser et de simplifier les règlements divers et notamment pour la cantine à la demande des parents, une étude a été réalisée auprès de plusieurs communes et de plusieurs prestataires. Le système de gestion informatique des tickets de cantine par le prestataire 3dOuest apparaît comme étant le plus adapté notamment au niveau du respect de la loi qui imposera dès le 1^{er} janvier, la possibilité de règlement par carte bancaire ou prélèvement SEPA.

Les parents devront s'enregistrer en ligne, indiquer le nombre de repas cantine qu'ils souhaitent acquérir, et régler obligatoirement de façon dématérialisée sur le site. Ceux qui n'auront pas internet pourront venir effectuer l'opération à la mairie. Le logiciel sera mis en ligne dès le 2 janvier prochain. Le contrat de maintenance reste élevé (800 euros par an, excepté la 1^{ere} année) mais devant l'obligation légale du dispositif, nous ne pouvons pas nous y soustraire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide l'acquisition du logiciel Cantine d'un montant de 3 375 € HT et approuve la DM correspondante qui inscrit cette opération au budget de l'exercice.

Par ailleurs, Madame le Maire propose donc à l'assemblée d'approuver le principe de paiement en ligne des titres de recettes via dispositif PayFIP à compter du 1^{er} janvier 2020, une convention sera émise dans ce sens régissant les modalités de mise en œuvre et de fonctionnement de ce service.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Approuve le principe de paiement en ligne des titres de recettes via le dispositif PayFIP ;
- Autorise Mme le Maire à signer la convention d'adhésion et tous documents nécessaires à la mise en œuvre de ce service,
- Dit que les crédits nécessaires à la dépense seront prévus au budget.

(1 Abstention – M. MUZELLE)

9 Versement d'une subvention de 200 € à la Boule Amicale

Suite aux excellents résultats de la Boule Amicale, Mme le Maire propose d'accorder à l'association une subvention de 200 euros pour couvrir une partie des frais.

Le Conseil Municipal approuve le montant de la subvention.

10 Approbation Rapports :

- Eau : 582 abonnés – Redevance pollution : 0,23/m³ - prix de l'eau au m³ : 3,23 € - taux de conformité : 100 %
- Assainissement : Suez est très réactif.

Le Conseil Municipal approuve les rapports Eau et Assainissement.

11 Approbation rapport SEDL

Le Conseil Municipal approuve le rapport SEDL

12 Ventes parcelles du lotissement « Les Violettes »

Mme le Maire signale qu'elle a signé une promesse de vente la semaine passée pour le lot 3 de 1061 m², et qu'un rendez-vous est prévu cette semaine pour signer une autre promesse de vente pour le lot 4 de 1096 m².

Mme le Maire signale l'efficacité de Mme COLLON de propriétésprivées.com, qui a vendu les 2 lots en 15 jours.

13. Vente ZA « les Gagères » à Forez-Est

Ce sujet sera abordé lors de la prochaine réunion, la convention à approuver n'ayant pas été réceptionnée à ce jour.

Le Conseil Municipal décide de dénommer :

- La voie desservant la ZA : « Rue des Gagères »,
- De la Paille à Ste Agathe : « Chemin de Ste-Agathe »

14. Approbation du PV de retour de transfert de voirie de la CC à la Commune

La voirie considérée comme inter communale avait été cédée à la Communauté de Communes afin qu'elle puisse mettre en œuvre sa compétence voirie. Depuis 2018, les Communes ont récupéré la compétence Voirie, et de ce fait, la Communauté de Communes leur transfert la voirie qui avait été mise à sa disposition.

La valeur nette de la voirie récupérée s'élève à la somme de 3 038 248.04 €.

Madame le Maire demande l'autorisation de l'assemblée pour signer le PV correspondant.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise Madame le Maire à signer le PV de retour de transfert de la voirie.

15. Questions diverses

➤ **Points d'apport volontaire – enfouissement des containers de tri**

La Communauté de Communes propose de faire une étude pour établir le coût. Il faut définir l'emplacement en fonction des réseaux.

➤ **Fleurissement**

Le jury est passé ce matin. Le résultat est attendu pour la fin de l'année.

- **VOIRIE** : Mme le Maire explique qu'un agent de la Voirie va se faire opérer du genou. La personne qui intervient au niveau de l'entretien à l'école et à l'espace Violay 1004 effectuera 6 heures complémentaires hebdomadaires pour assurer le nettoyage des sols des salles Espace Violay 1004 et Gros.

Le jeune embauché au mois d'août a bien travaillé, il a été d'une grande aide et a donné entière satisfaction.

➤ **Forum des associations**

Il s'est bien passé. Les participants étaient plutôt satisfaits. Il y a eu moins de monde à la brocante par rapport aux années précédentes du au mauvais temps annoncé..., mais plus de monde au forum.

➤ **Enquête garderie du mercredi**

Il y a eu 4 enfants le 1^{er} mercredi. Ce chiffre pourrait monter à 8 suivant les semaines.

Il est donc décidé de poursuivre encore cette année.

➤ **Demande de subvention Restaurant PICAMAL**

Il envisage de refaire sa façade, il récupère les sanitaires sous le restaurant. Il va demander la subvention mise en place pour les Commerces.

➤ **Tour Matagrin**

Des dégâts ont été constatés au niveau du crépi de la façade. Une déclaration a été faite auprès de l'assurance décennale de l'entreprise qui a effectué les travaux en 2012.

➤ **Fibre optique**

Une réunion publique aura lieu fin novembre / début décembre.

➤ **Voisins vigilants**

Une réunion publique aura lieu le 4 octobre à 19h

Prochaines réunions :

- **15 Octobre 2019**
- **03 Décembre 2019**

Fait à Violay, le 10 septembre 2019
Le Maire,
Véronique CHAVEROT